



Comité technique local du 20/06/2016

Déclaration Liminaire et Compte-Rendu

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques.

Monsieur le président,

En tant que représentants d'un syndicat de la CGT, nous ne pouvons aborder cette réunion sans dénoncer en préambule l'acharnement politique et médiatique dont est victime notre confédération depuis plusieurs semaines.

Alors que sept organisations sont engagées dans la contestation du projet de loi El Khomri, et dans l'organisation des manifestations, la CGT seule fait l'objet du matraquage médiatique et des attaques gouvernementales et patronales. Assimilée aux terroristes par le président du MEDEF, accusée par le 1^{er} ministre de connivence avec les casseurs, menacée d'interdiction de manifester, jamais la CGT n'a connu un tel déchaînement à son égard.

Mais les vraies raisons de cet acharnement ne nous échappent pas. Il s'agit de discréditer une CGT qui fait peur au gouvernement, de l'isoler pour affaiblir le mouvement social et de détourner l'attention des vérités qui dérangent : le rejet populaire massif du projet de loi, la mobilisation qui ne faiblit pas, la démocratie mise à mal.

Oui en effet, malgré le matraquage médiatique, l'exigence de retrait du projet de loi reste largement partagée dans la population. Non les français ne sont pas dupes de la focalisation médiatique sur les transports perturbés, les vitrines cassées ou la fête du foot gachée.

Oui en effet, malgré le silence des médias sur ce point, les luttes sociales se développent dans de nombreux secteurs d'activités, et notamment à la DGFîP. Non les fonctionnaires ne sont pas dupes, ils comprennent que la loi travail les concerne aussi dès lors qu'elle est le symbole d'une politique de destruction méthodique de notre modèle social.

Oui en effet, la démocratie est bafouée, pour ne pas dire piétinée, quand le débat parlementaire est confisqué par l'usage de l'article 49.3, quand la liberté de manifester est entravée, voire menacée d'interdiction, quand la représentativité syndicale est ignorée, quand la consultation citoyenne est empêchée.

Sur ce dernier point nous nous devons de dénoncer l'intervention de la DG, visant à interdire l'organisation de la votation citoyenne au sein des locaux de la DGFîP. Entraver l'action syndicale, refuser de considérer les agents comme des citoyens à part entière et prétendre décider des sujet sur lesquels les syndicats ont le droit d'intervenir, voilà une attitude qui n'honore pas notre administration et ne risque pas d'améliorer la situation du dialogue social à la DGFîP.

Néanmoins nous n'avons pas subi les conséquences de cette intervention de la DG à la DISI Sud-Ouest, la votation a pu se faire au moment prévu là où nous l'avions prévue. Heureux hasard du calendrier ou bienveillance de votre part ? Peut-être ne le saurons nous jamais.

À votre crédit nous devons reconnaître que vous avez su nous entendre en répondant, à l'occasion de ce CTL, à une demande que nous avons depuis la mise en place de la DISI : un tableau des effectifs mettant clairement en évidence les emplois vacants. Si la situation présentée n'est guère réjouissante, il est toujours appréciable de savoir de quoi l'on parle.

Il nous fallait bien souligner ces quelques points positifs, ils ne sont pas si nombreux.

Quant aux ombres qui subsistent, vous nous permettrez de regretter que trois des points à l'ordre du jour ne fassent l'objet d'aucun document préparatoire. Nous traiterons donc de ces sujets tant bien que mal, comme nous le pourrons, à supposer que l'on nous demande notre avis.

En effet nous aurons encore une fois à le déplorer, car l'ordre du jour ne nous laisse aucune illusion : ce CTL sera à nouveau une réunion de présentation de bilans et d'informations. Sur aucun sujet il ne sera réellement demandé un avis du CTL matérialisé par un vote. De là à considérer que notre avis n'a aucune valeur pour la Direction... il y a un pas que nous ne franchirons pas cette fois-ci mais qui questionne fortement sur le sens que vous donnez au dialogue social.

Après lecture des déclarations liminaires par les OS, le directeur apporte les réponses suivantes.

Sur l'actualité sociale et la mobilisation contre la loi travail, il considère que ces sujets ne nous concernent pas dans le cadre du CTL. Sur la votation il précise qu'il ne voyait pas d'inconvénient à son organisation dans les conditions posées.

Sur le dialogue social local, reconnaissant qu'il n'y a aucun vote du CTL sur les sujets à l'ordre du jour, le directeur précise que c'est essentiellement lors du CTL consacré aux emplois que l'accord du CTL est demandé, CTL que nous avons choisi de boycotter. Il rappelle aussi que sur différents sujets un avis est demandé au CHS-CT. *Pour la CGT, il n'est pas normal que l'avis du CTL ne soit demandé sur aucun autre sujet, quant aux CTL emplois on a jamais vu le refus (pourtant unanime) des représentants du personnel influencer les suppressions.*

Sur les documents, il nous est répondu qu'on ne nous en a fourni que sur les seuls sujets le nécessitant. *Nous ne pouvons être satisfaits de cette étrange conception du dialogue social dans laquelle on ne nous permet pas de nous faire une idée d'un sujet avant qu'il soit abordé en séance.*

Sur les groupes de travail au sein de la DISI (question d'une autre OS), il confirme qu'il y est toujours favorable et compte en parler à l'occasion de ce CTL.

Sans débat suite à ses réponses, le directeur enchaîne rapidement sur l'examen des points à l'ordre du jour.

Bilan de l'entretien professionnel 2015

La direction nous présente un certain nombre de tableaux indiquant le nombre et la répartition des réductions et majorations attribuées ainsi que des recours. L'ensemble appelle peu de commentaires. Nous avons tout de même souligné l'attribution de 3 mentions d'alerte, à quoi

le Directeur répond qu'il préconise leur utilisation avant toute pénalisation. Nous avons également fait observer que la mise en œuvre du protocole PPCR entraînerait de facto la fin de ces bilans, le DISI confirme cette analyse sans la commenter, situant le sujet et son évolution au niveau de la fonction publique.

Vacances d'emplois à l'issue des mouvements de mutations

À la date du 20/06, les mouvements définitifs n'étaient pas connus. Les chiffres présentés ne tenaient donc compte que des projets de mouvements et des réussites à concours.

Rappel : lors du précédent CTL, nous avons été informés du gel de 9 emplois à la DISI Sud-Ouest pour 2016. Un gel signifie que l'emploi, bien que vacant, ne sera pas offert et donc pas pourvu au mouvement de mutation. Ce n'est cependant pas une suppression et l'emploi gelé ne le sera pas nécessairement à nouveau l'année suivante.

Nous savions donc déjà qu'au moins 9 emplois vacants le resteraient, l'examen des documents présentés cette fois-ci montre que la situation est bien pire. En effet, après les projets de mouvements, ce sont 26 emplois vacants qui subsistent pour l'ensemble de la DISI.

À la question des conséquences de ces vacances sur les missions, le DISI répond que des réflexions sont engagées avec les chefs d'ESI. Les pistes sont, sans surprise : mutualisation (CID notamment), priorisations, réorganisations, simplifications, mais aussi ajustements d'horaires. *La vigilance nous semble de rigueur sur les mises en œuvres concrètes, n'hésitez pas à interpeller vos élus en cas de dégradations de vos conditions de travail !*

Point d'information sur les apprentis

Après un rappel du cadre national et des recrutements effectués en 2015 (4 à la DISI SO), la direction nous informe que deux postes sont proposés en 2016 à l'ESI de Toulouse.

La question de la formation des maîtres d'apprentissage reste sans réponse concrète : l'offre existante (CFA) est trop chère, il faudrait voir si une formation interne à la DGFIP se met en place.

Présentation du DUERP-PAP

Le Programme Annuel de Prévention, décliné à partir du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, recense les actions qui doivent être menées dans l'année. Les discussions à ce sujet ayant eu lieu en CHS-CT, le point est rapidement évacué.

Désamiantage de la cité administrative

Les travaux du 2ème étage de la tour B débuteront au mois d'octobre. À compter du 26 septembre, l'isolement du 1^{er} étage (zone tampon) se fera pour les parties à l'aplomb de la tour. En conséquence, pour une durée de 6 mois, l'entrée de l'ESI se fera par la tour A tandis que le local syndical et la salle de réunion situés à l'entrée côté tour B seront condamnés.

Le désamiantage du socle, donc de l'ESI, ne débutera pas avant 2018.

Tour d'horizon des missions

Éditique

La direction évoque les problèmes survenus lors de la campagne DPR. Elle adresse ses

remerciements aux équipes qui ont réussi néanmoins à assurer la charge malgré quelques délestages nécessaires. Il n'y a pas de remise en cause de la mission, le travail de Poitiers étant au contraire reconnu. Le rôle de site référent et de qualification implique qu'on y teste de nouveaux process, ce qui a causé l'incident cette fois-ci. Un nouvel accord passé avec SI-2A instaure un gel de 30 jours sans modifications avant toute campagne importante pour sécuriser la production.

Plate-formes mutualisées Budget et Forpro

En janvier 2017 l'ensemble des DISI auront basculé sur Paris Champagne pour le budget. Cela ne signifie pas perte des prérogatives de chacune, chaque DISI reste maître de son budget, seule l'activité « Chorus » est mutualisée (saisie dans Chorus). Concernant les délais de paiement, aujourd'hui on est revenu sur un délai entre 4 et 6 jours, dans la normale. Expérience concluante.

La plate-forme Forpro, administrée par la DISI SO, concerne actuellement 2 DISI : Pays du Centre et nous-même. La gestion des stages payants a été détachée pour l'instant, restant à la charge de SGSSI (problème de délégation de crédits pour payer lesdits stages). En matière d'outillage on attend « Inès », sensé éviter la ressaisie des infos saisies par les stagiaires. Deux DISI supplémentaires s'ajouteront au mois de septembre, Sud-Est et Paris-Champagne. La date butoir de généralisation pourrait être fin 2017 sous condition de renfort d'effectif (6 ETP au mois de septembre 2016 pour 4 DISI). Avantage attendu : concentrer le savoir-faire sur une équipe unique, centraliser les demandes, fluidifier la circulation des infos. A ce sujet mise en place de modules communs en fonction des qualifications.

Parcours rénové de l'assistance

L'AT SPF a fait un test d'auto-diagnostic par l'utilisateur à partir d'une FAQ, avec contact de l'usager par formuel (pas de téléphone). Le test étant jugé concluant, il est envisagé une mise en place progressive sur l'ensemble des AT SPF, avec un accompagnement « fort » auprès des différents usagers (pris en charge par tandem DISI et Pilote d'Accompagnement au Changement). Le DG a donné un accord de principe pour étendre le principe aux autres AT. La DISI Sud-Ouest est volontaire pour le mettre en place sur le plateau AT Part (Bx Océan), ce qui implique d'être en capacité de produire des fiches d'aide au diagnostic.

Le DISI fait une proposition de création d'un groupe de travail local sur l'assistance (commun CTL et CHS) avec 2 représentants par organisation syndicale.

Questions diverses

Un point d'information sur le budget 2016 de la DISI est demandé. Il s'avère que les restrictions sont plus importantes que prévu, il faut trouver 36000€ à économiser.

À une question sur l'organisation du travail en équipes et les astreintes, le DISI évoque un recensement des pratiques et précise que « si l'on n'est pas dans les normes, on y reviendra ». *Cette réponse doit nous alerter. La tentation du nivellement par le bas doit être combattue !*

Sur les sujets évoqués, comme sur toutes vos préoccupations, n'hésitez pas à contacter les représentants CGT pour remonter les problèmes et dénoncer toutes les régressions.

Rejoignez-nous pour porter collectivement vos revendications, élever le rapport de force et gagner des avancées pour tous !